



Plan de Paysage et Schéma d'Accueil du Public

COPIL OGS 7 mars 2022

Validation des fiches actions

agence **aps**

Altea
Groupes

Biodiv
écologie appliquée

Partenaires financiers :



S.I.P.M.E.
Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel

MOA : Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel

Equipe Etude : Agence APS + Altea + Biodiv' + BKBS

Compte rendu COPIL OGS n°5

Date : 7 mars 2022 - 14h-16h30

Lieu : Salon d'honneur - Palais des Sports Jean-François KRAKOWSKI

Rédaction : Fanny Roux, SIPME

Relecture : Yan Lepalud - SIPME ;

A.Gondolo -ALTEA Group ; J.L. Knidel - APS

En l'absence de remarques écrites dans un délai de 10 jours, le présent compte-rendu sera considéré comme accepté par tous les destinataires.

Participants à la réunion

Participant / Nom	Société/Organisme/Collectivité	Téléphone	E-mail	Présent	Absent	Diffusion
SIPME						
Yan LEPALUD	Directeur	06 60 38 24 53	y.lepalud@ville-saintraphael.f	*		*
Fanny ROUX	Chargée de mission Opération Grand Site et Charte Forestière de Territoire Grand Estérel	06 42 45 04 77	fanny.roux@ville-frejus.fr	*		*
Rémi CARLI	Technicien chargé de travaux	04.94.17.67.48	r.carli@ville-frejus.fr	*		*
EQUIPE ETUDE						
Jean Louis KNIDEL	Paysagiste DPLG – Directeur de l'Agence APS	04 75 78 53 53	agenceaps@me.com	*		*

Hermine de CHAVANES	Ingénieur Paysagiste – Chargée d'études Agence APS		agenceaps@me.com		*	*
André GONDOLO	Altéa – Directeur Associé	06 83 55 68 56	a.gondolo@altea-experts.com	*		*
Gilles MARTINOD	Altéa – Directeur Associé				*	*
Julien BARET	Ecologue - BIODIV	06 52 33 72 89	julien.baret@bio-div.net		*	*
COLLEGE DES SERVICES DE L'ETAT						
Eric DE WISPELAERE	Sous-préfet de Draguignan. Co-président du COFIL OGS Estérel			*		*
Cédric DECULTOT	Inspecteur des sites Alpes-Maritimes et Estérel			*		*
Sandra JOIGNEAU	ABF				*	*
Mathieu PERRIN	ABF				*	*
Carmina WEHRBACH	Référente territoriale secteur CCGST-Estérel – DDTM 83. Référente OGS technique.			*		*
Xavier PRUD'HON	DDTM83 - adjoint			*		*
Jean-Luc URTITI	DDTM06. Référent OGS technique				*	*
COLLEGE DES COLLECTIVITES						
Frédéric MASQUELIER	Président SIPME. Maire de Saint Raphaël. Président d'Estérel Côte d'Azur Agglomération (ECAA)			*		*
Sylvie BLANC	Référente OGS élue de Saint Raphaël. Conseillère municipale.			*		*
Jean Pierre KLINHOLFF	Maire des Adrets-de-l'Estérel				*	*
Isabelle MARTEL	Adjointe au Maire des Adrets-de-l'Estérel			*		*
René BOUCHARD	Maire de Bagnols-en-Forêt, Vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Fayence			*		*
Michel FLEURY	Référent élu OGS de la Communauté de Commune du Pays de Fayence, Adjoint au maire de Bagnols-en-Forêt, Vice-Président du S.I.P.M.E			*		*
Samuel BERTRANDY	Référent technique OGS de la Communauté de Commune du Pays de Fayence			*		*
David RACHLINE	Maire de Fréjus				*	*
Christophe CHIOCCA	Adjoint au Maire de Fréjus. Vice-Président du S.I.P.M.E			*		*
Yves PLANCO	Référent technique OGS suppléant de Fréjus.			*		*
Paul BOUDOUBE	Maire de Puget-sur-Argens				*	*
Mireille ANILLO	Référente OGS élue de Puget-sur-Argens. Conseillère municipale.			*		*
Jean CAYRON	Maire de Roquebrune-sur-Argens			*		*
Didier LEMAITRE	Référent OGS élu de Roquebrune-sur-Argens. Conseiller municipal. Vice-président du SIPME			*		*
Guillaume DECARD	Référent OGS élu du Département du Var. Conseiller Départemental 83. Adjoint au Maire de Saint Raphaël. Vice-président du SIPME				*	*
Christian BESSERER	Référent OGS élu d'ECAA. Vice-Président ECAA			*		*
Georges BOTELLA	Maire de Théoule-sur-Mer. Référent OGS élu Région SUD PACA - conseiller régional, Référent OGS élu CAPL. Vice-président du SIPME			*		*
Jean-Luc RICHARD	Référent OGS élu de Théoule-sur-Mer. Conseiller municipal			*		*
Muriel BERGUA	Référente OGS élue de Mandelieu la Napoule. Conseillère Municipale				*	*
Tomas LOMBARD	Référent technique OGS de Mandelieu la Napoule			*		*
David KONOPNICKI	Référent OGS élu du Département des Alpes-Maritimes. Conseiller Départemental.				*	*
COLLEGE DES STRUCTURES GESTIONNAIRES D'ESPACES NATURELS						
Sophie SEJALON	Conservatoire du Littoral, déléguée adjointe				*	*

Guy MARECHAL	Référent OGS technique du Département des Alpes-Maritimes. Responsable du service de l'ingénierie environnementale	*		*
Vincent LAKIERE	Responsable de l'Unité Territoriale Grand Estérel - ONF	*		*
Christian MERCIER	Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var (FRANSYLVA)		*	*
COLLEGE DES OFFICES DE TOURISME				
Dominique BALDINI	Directrice de l'OT de Théoule sur Mer		*	*
René UGO	Président de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence		*	*
Aurore LAROCHE	Présidente d'Estérel Côte d'Azur	*		*

Présence de Arlène DUCOURNAU : chargée de communication Estérel Côte d'Azur Agglomération

Objectifs du COPIL

- Valider le **programme d'action** du Plan de Paysage (PP) et du Schéma d'Accueil du Public (SAP) et les 16 fiches actions rédigées dans le cadre du marché
- **Définir d'éventuelles modifications** en vue de la finalisation des fiches action
- **Réaliser un point d'étape sur les actions OGS prévues en 2022**

Déroulé du COPIL

Horaire	Contenu	Intervenant
13h45 – 14h	Accueil des participants	
14h - 14h15	Ouverture de la séance de travail	- M. De Wispelaere, Sous-Préfet de Draguignan -M. Masquelier, Président du SIPME
14h15 - 15h10	Présentation des 8 fiches actions relevant du Schéma d'Accueil du Public et temps d'échanges	- Présentation : M. Gondolo, ALTEA Group - Animation des discussions : Mme Roux, SIPME
15h10- 16h	Présentation des 8 fiches actions relevant du Plan de Paysage et temps d'échanges	- Présentation : M. Knidel, Agence APS Paysages - Animation des discussions : Mme Roux, SIPME
16h-16h30	Point d'étape sur l'OGS et la programmation 2022.	- Mme Roux - M. Lepalud
16h30	Clôture de la journée de travail.	M. De Wispelaere, Sous-Préfet de Draguignan

RELEVÉ DES ÉCHANGES

Ces éléments viennent en complément du Power Point de présentation en PJ.

POINT 1 : ACCUEIL ET INTRODUCTION

Monsieur le Sous-Préfet introduit la réunion et rappelle certains enjeux de la Démarche Grand Site de France.

Monsieur le Président du SIPME souligne le travail réalisé par les équipes du SIPME depuis le dernier COPIL et insiste sur la nécessité d'entrer à présent dans une phase de réalisation d'actions concrètes.

Mme ROUX présente l'agenda global et les étapes menant à la labélisation « Grand Site de France ». Elle rappelle les composantes et l'avancement de la mission Plan de Paysage (PP) et Schéma d'Accueil du Public (SAP) de l'Estérel.

Elle précise que le plan d'action Plan de Paysage et Schéma d'Accueil du Public issu du COTECH OGS élargi aux élus du 1^{er} octobre 2021 a été transmis pour avis aux responsables nationales du Réseau des Grands Sites de France début 2022. Ces dernières estiment qu'il s'agit d'un programme ambitieux qui sera difficilement réalisable dans son intégralité entre 2022 et 2028, et que par conséquent, il va être nécessaire lors de la rédaction du projet OGS en 2022 d'affiner la priorisation des actions, afin de se concentrer sur celles nécessaires à

l'obtention du label. Elles concernent en priorité ce qui relève de la préservation/restauration de l'espace naturel et des paysages, de la protection de la biodiversité, de la gestion de la fréquentation et des accès au site, ainsi que l'amélioration de l'accueil du public. Certaines actions pourront être regroupées au sein d'une seule fiche action, afin de réduire le nombre total de fiches à présenter, un programme OGS comportant en moyenne entre 30 et 40 fiches action. Certaines actions présentes dans le plan d'action du PP-SAP pourront par ailleurs être décalées dans le temps pour intégrer le programme d'action suivant, qui sera à construire dans le dossier de demande de labélisation.

POINT 2 : EXAMEN DES FICHES ACTION

PRESENTATION PAR M. GONDOLO (BUREAU ALTÉA GROUP) DE 8 FICHES ACTION DU VOLET SCHEMA D'ACCUEIL DU PUBLIC.

Échanges concernant la fiche 2.2 « Requalification et balisage du réseau d'itinéraires d'activités de nature ».

- M. MASQUELIER indique qu'il existe un enjeu important de priorisation des travaux sur les itinéraires de nature et que des arbitrages seront à réaliser politiquement pour hiérarchiser les sommes à investir.

→ Mme ROUX précise que M. CARLI, recruté au SIPME au 1^{er} février 2022, a pour mission de travailler en 2022 sur la définition d'un plan de travaux concernant les itinéraires de nature, et que dans ce cadre, il proposera une hiérarchisation de travaux à réaliser en priorité d'ici 2024 pour que le réseau soit fonctionnel. Il devra aussi indiquer les travaux moins prioritaires qui seront à réaliser dans un second temps (2025-2028). Il est prévu qu'il suive d'ici mai 2022 une formation technique concernant la méthodologie de gestion d'un réseau d'itinéraires de nature, avec notamment un volet lié à la priorisation des travaux.

Échanges concernant la fiche 2.1 « Définition, réalisation et pose de la signalétique du Grand Site en milieu naturel »

- M. BOTELLA souligne la nécessité d'une signalétique Grand Site harmonisée sur l'ensemble du périmètre OGS. Il souhaite connaître la position qui avait finalement été arrêtée avec le Département des Alpes-Maritimes.

→ Mme ROUX indique qu'en 2022, une des missions de M. CARLI est de mettre en place la définition technique de la gamme de signalétique Grand Site Estérel, préfigurée par la Charte de signalétique validée en 2021.

Concernant les poteaux flèches directionnels, les modèles existants du CD83 et 06 en matière de PDIPR sont totalement différents. La partie 06, déjà totalement équipée en poteaux flèches depuis de nombreuses années conservera ses poteaux. La partie varoise sera en revanche équipée des poteaux flèches directionnels modèle « Grand Site Estérel » qui constituent un compromis entre le modèle 83 et 06, tout en présentant une esthétique adaptée à l'Estérel, et une logique de géolocalisation par point nœud (n° unique par poteau référencée sur carte IGN et guides d'itinéraires) identique à ce qui se fait dans tout le 06, en vue d'harmoniser le système d'orientation des visiteurs à l'échelle de l'ensemble du Grand Site.

En matière de panneaux d'information et de médiation, concernant la situation dans le 06, il a été acté que toutes les nouvelles portes d'entrée et nouveaux sites d'interprétation seraient équipés de la signalétique Grand Site. Cela concerne notamment des sites où la commune de Théoule a la maîtrise foncière. Les négociations menées entre le SIPME, la DREAL et le CD 06 (au terme de 2 ans de discussions) n'ont pas permis d'aboutir à une solution d'harmonisation de la signalétique avec la signalétique Grand Site sur les portes d'entrée

équipées et gérées par le CD 06. Ce dernier a indiqué par le passé que certains des panneaux d'information de la Charte Grand Site pourront être implantés sur certaines entrées gérées par le CD 06 en complément des panneaux du CD 06, comme le CD 06 le fait déjà pour les panneaux de certains sites Natura 2000. Cela concernerait un nombre de portes d'entrée de niveau 2 limité (Maure Vieil, la Rague, Pointe de l'Aiguille). La DREAL, consultée à ce sujet, est défavorable à la présence de panneaux de types différents sur une même entrée. Le nombre de sites concernés par cette problématique étant très limité à l'échelle du Grand Site, la DREAL a conseillé d'y retravailler dans un 2ème temps, afin de ne pas freiner l'avancée globale du déploiement de la signalétique Grand Site sur le reste du périmètre OGS (*plus d'informations en annexe : voir mail récapitulatif du SIPME envoyé aux représentants du CD 06 en avril 2021*).

Échanges concernant la fiche 1.2.4 « Réalisation et mise en place de la signalétique routière Grand Site »

- M. MASQUELIER souhaite que l'agenda de cette action soit avancé, afin que les travaux puissent avoir lieu en 2025 et non en 2026.

→ Mme ROUX indique que la logique de l'échéancier envisagé était d'une part de flécher le Grand Site sur les axes routiers après que les actions de mise en place des itinéraires et des portes d'entrée du massif aient été réalisées ; d'autre part d'étaler le plan de charge de l'équipe du SIPME sur la période 2022-2028, un nombre important d'actions prioritaires étant déjà prévues pour 2023-2024.

→ M. DECULTOT indique que pour l'OGS et la labélisation, la préservation du site, des paysages et de la biodiversité sont prioritaires, et que la question de la signalétique routière n'est donc pas urgente.

→ M. MASQUELIER indique que cette signalétique est un enjeu de visibilité de l'OGS pour les habitants et les touristes, et une condition de l'efficacité de l'action publique, la visibilité étant importante pour mobiliser des moyens financiers. Il ajoute que si les moyens humains du SIPME s'avèrent insuffisants, il sera possible de les renforcer pour qu'ils soient en phase avec les ambitions et les projets portés.

→ M. le SOUS-PREFET ajoute que le processus de validation des panneaux autoroutiers est très lent, et que par conséquent leur conception doit être anticipée longtemps à l'avance.

Échanges concernant la fiche 3.1.1 « Définition d'un schéma d'interprétation du patrimoine terrestre et marin »

- M. le SOUS-PREFET demande à ce que le concept de « Visitor's Center éclaté » soit exprimé en français dans les documents.
- M. MASQUELIER demande à ce qu'une partie de l'étude de définition du schéma soit internalisée au SIPME, afin d'en réduire le coût. L'information concernant les sites patrimoniaux peut rapidement être inventoriée avec les communes.

→ M. GONDOLO précise que l'étude comprend 2 parties : un volet technique de planification et priorisation qui nécessite obligatoirement une expertise externe spécialisée, et un volet concertation, qui pourrait effectivement être davantage pris en charge par le SIPME, à condition que des moyens humains suffisants soient prévus.

→ Mme ROUX récapitule : les Orientations du Schéma d'accueil de 2021 ont déjà dressé une liste des principales thématiques patrimoniales à traiter sur le Grand Site, avec un 1^{er} fléchage de sites terrestres intéressants pour de la médiation, mais ce travail préliminaire doit être considérablement approfondi pour donner lieu à un Schéma d'interprétation du patrimoine terrestre et marin complet. Le Comité syndical SIPME du 25 février 2022 a validé le recrutement d'un « ingénieur sites emblématiques, patrimoine et médiation » qui devrait entrer

en poste fin 2022. Les communes lui fourniront les données concernant leurs patrimoines, l'ingénieur animera la concertation, et pour la conception du Schéma, il bénéficiera de l'appui technique d'un expert externe. ALTEA doit donc revoir le chiffrage financier de cet appui technique plus limité.

Échanges concernant la fiche 3.1.4 « Définition et aménagement de balades de découverte thématique et mise en valeur de sites d'intérêt sur ces itinéraires »

Pas de remarques.

Échanges concernant la fiche 1.1.4 « Définition et réalisation de la Zone d'accueil cardinale Ouest et valorisation du site emblématique du Blavet »

- M. CAYRON indique qu'il vient de créer à la Bouverie une « Maison de la Préhistoire », qui peut constituer un point d'accueil des visiteurs pour cette Zone d'accueil cardinale, selon le concept de Visitor's Center éclaté présenté précédemment.
- Mme ROUX précise que la porte d'entrée sud, située à la Bouverie va être aménagée cette année, avec la mise en place d'un itinéraire de découverte des grottes préhistoriques de la Bouverie. Le montant prévisionnel du projet complet est de 55 000 euros TTC. Le SIPME va en financer une partie (25 000 euros HT, avec une part CRET 2020-2023 de 30%), dont une partie en 2022 (12 000 euros HT) conformément au DOB voté fin février par le SIPME, et le reste en 2023 (pour l'installation de la signalétique Grand Site définitive d'accueil et de médiation patrimoniale).
- Mme ROUX précise que l'agenda de l'action a été « calé » de manière à être cohérent avec l'agenda prévisionnel des actions pilotées par l'ONF en tant que maître d'œuvre de l'ISDND de Bagnols (Installation de stockage de déchets non dangereux, située au lieu-dit "Les Lauriers" à Bagnols-en-Forêt) dans la mise en œuvre de Mesures Compensatoires Environnementales (MCE) dans les gorges du Blavet. Le secteur des MCE intègre le principal site d'escalade du Grand Site, ainsi que des itinéraires de randonnée sélectionnés dans le Schéma d'accueil en 2021. Dans la mesure où le secteur à considérer pour la Zone d'accueil cardinale est bien plus vaste que le secteur concerné par les MCE, le SIPME lancera les études d'avant-projet dès 2023, pour qu'elles se terminent en 2024 en vue d'intégrer le résultat des études supervisées par l'ONF dans la partie centrale des gorges (étude naturaliste : 2021-2023, définition d'un plan de gestion avec phase de concertation : 2023-2024). Cette démarche devra être intégrée à la réflexion/concertation d'ensemble sur le site emblématique du Blavet.
 - M. BOUCHARD, précise qu'il est président de l'ASPL qui supervise l'ISDND des lauriers. Le montant des MCE, 500 000 euros, va être réparti sur 2 sites de la forêt communale de Bagnols : le cœur des gorges du Blavet est l'un de ces sites. Une partie du projet de préservation et mise en valeur de ce site emblématique de niveau 1 du Grand Site sera donc en partie financé par les MCE.
 - Mme ROUX indique que sur ce dossier, la question des agendas des divers acteurs impliqués est complexe car il faut prendre en compte le court/moyen/long terme : l'agenda des communes (volonté politique de M. le Maire de Roquebrune d'aménager le secteur de la Bouverie en 2022), l'agenda des MCE de l'ISDND, les enjeux de planification globale de la Zone d'accueil et du site du Blavet et les délais de validité des subventions prévues (CRET 2020-2022) pour les travaux.
 - M. MASQUELIER conclue que si une coordination avec la commune de Bagnols et l'ONF est indispensable sur ce dossier, il ne faut cependant pas que cela soit une cause de retard pour l'avancée de ce projet.

Échanges concernant la fiche 4.1 « Développement et mise en œuvre de la stratégie de communication du Grand Site » et la fiche 4.2 « Création des 1ers outils de communication du Grand Site »

- M. MASQUELIER insiste sur le fait que dans la définition de la stratégie de communication du Grand Site, il faudra s'inscrire dans la politique d'attractivité territoriale existante, bien prendre en compte ce qui est déjà fait. La communication sur le territoire doit être cohérente, il faut s'inscrire dans la communication globale territoriale.

→ Mme ROUX précise que ce point sera pleinement intégré comme élément préalable à la démarche de définition de la stratégie de communication Grand Site. Cette action pourra être lancée lorsqu'un chargé de communication aura été recruté par le SIPME, conformément à la décision du Comité syndical du 25 février 2022. La personne arrivera probablement d'ici octobre 2022.

→ M. MASQUELIER pense que les 1^{er} outils de communication proposés sont intéressants, mais il souhaite qu'une réunion préalable avec les opérateurs de communication existant sur le territoire (OT, Estérel Côte d'Azur avec Mme Roche, service communication d'ECAA...) soit organisée prochainement avec le SIPME, avant l'arrivée d'un chargé de communication.

- M. CAYRON demande si Roquebrune sera intégré dans la démarche de communication.

→ Mme ROUX répond par l'affirmative, et précise que dans le projet OGS à rédiger en 2022, il faudra préciser le nouveau périmètre OGS élargi, intégrant les espaces naturels de Roquebrune concernés par le périmètre géologique de l'Estérel (Rocher, Bouverie et forêt de Raphël).

PRESENTATION PAR M. KNIDEL (AGENCE DE PAYSAGE APS, MANDATAIRE DU GROUPEMENT) DE 8 FICHES ACTION DU VOLET PLAN DE PAYSAGE.

Échanges concernant la fiche 7.3 « Faire du macrosite du Dramont un site pilote et exemplaire pour l'accueil, la mise en valeur et la préservation des milieux »

- M. KNIDEL insiste sur le fait que le Dramont est un des joyaux de l'Estérel, un Estérel miniature. C'est un site déterminant pour y avoir une action forte, démonstrative pour le Grand Site.
- M. MASQUELIER note que le budget annoncé pour ce projet est important et souhaite avoir des informations concernant la pertinence du site, les actions envisagées et les composantes du budget.

→ M. DECULTOT confirme qu'il s'agit d'un site majeur et prioritaire qui concentre l'ensemble des enjeux du Grand Site, et des actions attendues pour une labélisation Grand Site de France (restauration paysagère, préservation de la biodiversité sur des sites à enjeux et menacés, gestion et canalisation de la fréquentation, enjeu de pédagogie et d'éducation à l'environnement, enjeu de mobilité douce avec la proximité à la Gare et à la Zone d'accueil multimodale en projet d'Agay-Gratadis, etc.). C'est un site auquel l'Inspection des Sites de la DREAL est très attentive. Elle veille à ce que les travaux qui y sont réalisés soient de haute qualité paysagère.

→ Mme ROUX précise qu'il s'agit d'un site emblématique de niveau 1 du Schéma d'accueil, l'un des plus fréquentés de tout le périmètre OGS, qui a déjà été préfléché en 2019 pour bénéficier d'un financement CRET2020-2023 à 30%. Parmi les actions envisagées on peut citer : requalification d'un sentier du littoral emblématique effondré, aménagement de

belvédères, amélioration de l'intégration paysagère des stationnements, canalisation de la fréquentation et remise à niveau des itinéraires de randonnée, mise en défens de sites sensibles écologiquement, lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes, développement d'un projet de médiation pédagogique complet avec mobilier sur site, amélioration de l'intégration paysagère des abords de l'axe routier situé à proximité du Dramont (gestion lisières urbaines + routières), travail sur les solutions de mobilités -lien à la gare - pour l'accès au site... Les actions viendront en complément de ce qui est déjà réalisé par l'ONF et Natura 2000.

→ M. le SOUS-PREFET conseille au SIPME de se rapprocher du Grand Site du Cap Blanc Nez, qui a réalisé un important travail en matière de canalisation de la fréquentation et de recul de la voiture.

- M.MASQUELIER précise qu'il a été validé que le CRET 2020-2023 existant sera maintenu avec une clause de revoyure, afin que le SIPME puisse garder les 2 millions d'euros de subventions pré-réservées pour le lancement de la phase opérationnelle de l'OGS. Si le CRET avait basculé immédiatement dans le nouveau dispositif envisagé par la Région, les actions de l'OGS n'auraient plus été éligibles, et l'argent réservé en 2019 aurait été perdu.

→ M. BOTELLA explique qu'il y a 2 ans, le Président de la Région SUD PACA a souhaité que les OGS ne soient plus subventionnées par la Région, mais que leur financement soit pris en charge par l'Etat. Il est aujourd'hui nécessaire de rester dans le dispositif de l'ancien CRET et d'avoir une revoyure pour garder les 2 millions pré-réservés pour l'OGS. Les thématiques paysagères, environnementales et d'aménagement des espaces naturels visées par l'OGS ne sont plus éligibles dans le nouveau CRET. M. BOTELLA souligne que même si on ne perd pas les 2 millions réservés, la question de l'accès à des financements régionaux pour l'OGS se pose pour l'avenir. M. BOTELLA compte militer au sein de la Région pour que les OGS puissent continuer à être éligibles à des financements.

→ M. MASQUELIER insiste sur l'enjeu de renforcer le personnel du SIPME si nécessaire, pour être efficace et mobiliser au mieux les crédits déjà réservés dans le CRET 2020-2023.

- M.MASQUELIER demande s'il serait possible d'avoir des MCE pour le site du Dramont, comme cela va avoir lieu avec le site du Blavet à Bagnols.

→ M. DECULTOT répond que les MCE sont liées à la présence d'un projet avec des impacts sur l'environnement, qui n'ont pas pu être évités ou suffisamment réduits, et qui impliquent donc une compensation sur les écosystèmes et les espèces touchées par le projet. Il n'y a pas actuellement de projet impactant le littoral pouvant donner lieu à des MCE pour le Dramont.

Échanges concernant la fiche 3.2.3 « Mettre en valeur des sites emblématiques de niveau 2 »

- Mme ROUX rappelle que pour 3 sur 4 des sites présentés (tous sauf la Bouverie), des schémas d'intention paysagers ont déjà été réalisés par l'Agence APS dans le cadre du marché Plan de Paysage, car le SIPME était bien conscient de l'enjeu de passer rapidement des études cadres OGS à des actions visibles de mise en valeur/préservation de sites d'intérêt. Un autre schéma concernant le sommet du Mont Vinaigre, non présenté ici car relevant d'un projet de plus grande ampleur, a aussi été produit. Mme ROUX précise que pour les sites de la Pierre du Coucou, de Notre Dame d'Afrique et du Pic de l'Ours, les études environnementales obligatoires préalables doivent être lancées cette année. Elle rappelle qu'en espace naturel protégé (Natura 2000-Site Classé), il y a souvent des études préalables naturalistes à réaliser, en plus des études de conception des projets, ce qui explique les délais de mise en place de certains projets.

→ M. MASQUELIER souhaite qu'une bonne visibilité des études nécessaires dans chaque cas soit donnée par les services de l'Etat à ses propres services.

→ M. DECULTOT assure que l'ensemble des projets du SIPME sont déjà étroitement suivi par les services de l'Etat et l'Inspection des sites en particulier depuis des années, et que certains projets ont de plus déjà bénéficié d'un accompagnement gratuit du paysagiste conseil de la DREAL PACA et du Réseau des Grands Sites de France (Belvédères du Pic de l'Ours, Mont Vinaigre, Lac Arena en 2021).

Échanges concernant la fiche 5.6.3 « Sauvegarder le petit patrimoine et le mettre en valeur par l'action sociale »

- M.MASQUELIER remarque que la slide fait apparaître « un potentiel de 75% de subventions sur l'action sociale (ACI) à partir de 2026 ». Il insiste sur le fait que de manière générale les élus ont besoin d'avoir une sécurisation de l'accès aux financements, avec la certitude pouvoir en bénéficier pour les actions prévues.

→ M. le SOUS-PREFET indique qu'il serait intéressant que le SIPME ait un stagiaire en 2022, ou une personne en interne, dont la mission serait de dresser une cartographie des possibilités de subventions (UE, Départements, Région, Etat ...) permettant d'identifier l'essentiel de ce qui pourrait être mobilisé pour les actions prévues dans le programme OGS.

→ M. MASQUELIER approuve.

→ M. BOTELLA indique que pour l'accès aux subventions UE, la Région devient le nouvel interlocuteur. De plus, divers programmes/appels à projets sont en cours : Maritimo, Neptune. Certains pourraient concerner le sentier du littoral du Dramont. En 2022, nous sommes encore dans des programmes de relance, il y a des opportunités à saisir. Les demandes de subvention sont à introduire maintenant. Il donnera aux agents du SIPME un contact à la région pour organiser une réunion avec la personne en charge de ces questions et identifier les possibilités pour le programme OGS.

- Mme ROUX précise que l'organisation des chantiers bénévoles jusqu'en 2025 est prévue avec un mi-temps au SIPME, qui correspond à l'embauche prévue d'un « technicien éco-garde, petits travaux et chantiers bénévoles » en mai 2022 (validation de l'embauche au dernier Comité Syndical de 2022).

Échanges concernant la fiche 7.1.1 « Canaliser les cheminements, éviter la divagation dans l'espace naturel des visiteurs sur les secteurs à fort enjeu »

- M. le SOUS-PREFET explique que lors de ses visites personnelles dans le massif de l'Estérel, il constate souvent la présence illégale de motos (exemple : vallon de Malinfern). Il indique qu'il constate plus de conflits d'usages avec ces acteurs (quad/moto) qu'entre VTT et randonneurs.

→ Mme ROUX indique que justement, l'action ici présentée prévoit la mise en place d'obstacles physiques destinés à éviter autant que possible l'entrée de véhicules illégaux sur des secteurs sensibles. Les moyens de surveillance actuels du massif sont en effet insuffisants pour endiguer cette pratique. Des aménagements physiques en compléments sur le terrain sont nécessaires.

→ M. KNIDEL indique que dans le diagnostic de terrain qui a été réalisé, des conflits d'usages VTT- randonneurs ont bien été constatés, en particulier avec les VTTAE (pratique exponentielle ces dernières années), qui sont parfois utilisés par des pratiquants n'ayant pas la technicité suffisante pour gérer leur vitesse, les obstacles et le croisement avec d'autres usagers, ce qui pose des problèmes de sécurité. C'est une des raisons pour laquelle dans le Schéma d'accueil, il existe des portions d'itinéraires multi pratiques et des portions réservées

uniquement aux VTT ou aux piétons (enjeu de sécurité, d'impact environnemental différents sur les milieux).

- M. MASQUELIER indique qu'il sera nécessaire de pouvoir communiquer auprès des usagers du massif sur des règles simples de fréquentation.

Échanges concernant la fiche 5.1.1 « Mettre en place un Observatoire Photographique des Paysages »

Pas de remarques.

Échanges concernant la fiche 6.3 « Rétablir des porosités entre massif naturel et massif habité appuyé sur les structures naturelles (vallon, cours d'eau).

Pas de remarques.

Échanges concernant la fiche 6.1 « Engager la requalification urbaine et paysagère des franges des axes majeurs d'entrée sur le Grand Site »

- M. KNIDEL insiste sur le fait que ces axes sont des vecteurs de perception et de compréhension du massif, un premier contact avec le Grand Site, et qu'il convient de les revaloriser, et d'améliorer leur intégration paysagère, pour qu'ils n'entrent plus en contradiction avec le caractère paysager exceptionnel du Grand Site.
- M. MASQUELIER réagit à la photo de la zone commerciale d'Agay, qui lui semble caricaturale.

Échanges concernant la fiche 6.2 « Traduire dans les documents d'urbanisme des mesures de préservation / promotion de la qualité paysagère et architecturales des lisières urbaines »

Pas de remarques.

➔ Ces 16 fiches action sont validées par le COPIL OGS, moyennant la prise en considération des remarques formulées.

M. MASQUELIER conclue qu'il est essentiel pour le syndicat de se concentrer sur cette 1^{ère} phase opérationnel du Grand Site, et qu'il est nécessaire de mettre en concordance les moyens humains avec les ambitions des projets portés. La maîtrise du couple objectifs-moyens est une des conditions de la réussite du projet OGS. Il demande à ce que les agents du SIPME présentent au prochain Comité syndical leur analyse/besoins en matière de recrutements complémentaires pour cette année et l'an prochain.

POINT 3 : POINT D'ETAPE CONCERNANT LES ACTIONS OGS EN 2022

M. Lepalud présente le point d'étape OGS en 2022 (voir Power Point).

- M. PRUD'HON confirme que la DDTM83 est déjà et sera aux côtés du SIPME pour maîtriser les procédures réglementaires et le calendrier dans le cadrage des projets. L'enjeu est d'avoir une bonne communication au stade pré-opérationnel des projets.

En matière financière, la DDTM peut appuyer le syndicat dans la recherche de certains financements (cas du sentier du littoral du Dramont).

- M.CAYRON indique qu'en octobre 2021, il a participé aux rencontres annuelles du Réseau des Grands Sites de France, et que dans ce cadre, un retour d'expérience concernant des chartes associant les ayants droits (propriétaires forestiers, etc.) ont été présentées. Il souhaite savoir si le SIPME a travaillé à associer ce type de public à l'OGS.

→ Mme ROUX répond que dans le cadre de la concertation menée avec le PP-SAP, des réunions d'informations ont été organisées avec les propriétaires forestiers privés présents sur le Grand Site (une co-organisée notamment avec le CRPF, avec Mme Lagarde). Elle précise également qu'en 2020, Mme Tourdot et elle-même avaient commencé à travailler sur l'établissement de conventions d'autorisation de passage concernant les itinéraires de nature pressentis dans le SAP. Faute de temps et de moyens humains, ce travail a été suspendu, mais M. CARLI va reprendre ce dossier cette année. Dans le programme OGS, il faudra réfléchir à des mesures permettant de cadrer les modes d'association des ayants droits à la démarche OGS.

- M. le SOUS-PREFET souhaite savoir quand aura lieu le prochain COPIL OGS.

→ Mme ROUX répond qu'il y aura obligatoirement un COPIL de validation du programme OGS (partie projet + partie fiches actions et tableaux de synthèse). Mais avant cela, il va falloir organiser des groupes de travail thématiques, rédiger les fiches action et obtenir des validations politiques et techniques. Des temps de validation intermédiaires vont être nécessaires. De tout cela va dépendre l'avancée/agenda de la rédaction du programme OGS. L'objectif est de pouvoir présenter aux instances départementales et nationale le projet en 2023. Un COPIL de clôture du dossier serait à envisager fin 2022 – début 2023. Faut-il passer par un COPIL intermédiaire ?

→ M. MASQUELIER répond qu'il est préférable d'organiser un seul COPIL OGS de validation de l'ensemble du programme OGS, avant présentation aux instances de validation. Les validations intermédiaires pourront avoir lieu via les groupes de travail, le contact direct des agents du SIPME avec les élus et les maires des communes, des questions d'arbitrage à présenter en Comité syndical.

→ M. le SOUS-PREFET indique que la tenue d'un COTECH OGS élargi aux référents élus des communes (comme pour le COTECH du 1^{er} octobre 2021) serait un bon format pour la validation intermédiaire du programme OGS.

→ Mme ROUX remercie et félicite les représentants de l'Agence APS et d'ALTEA Group pour la qualité du travail réalisé depuis 2018 dans le cadre du PP-SAP, qui se clôture à présent.

→ M. MASQUELIER et M. le SOUS-PREFET remercient les participants pour leur présence et leurs interventions. Ils félicitent l'équipe du SIPME pour le travail réalisé. M. MASQUELIER indique que le Syndicat et Mme ROUX ont été assez mis sous pression ces derniers temps, mais qu'avec la mise en place d'une nouvelle direction et l'arrivée de moyens humains supplémentaires, le SIPME va enfin avoir les moyens de porter le projet OGS, et d'avoir la satisfaction et la fierté de voir les actions avancer.

La séance est levée.

ANNEXES

Mail récapitulatif de l'état d'avancée des discussions entre le SIPME, la DREAL PACA et le CD 06 sur la question de la signalétique dans le Grand Site de l'Estérel

De: "f roux" <f.roux@ville-frejus.fr>

À: "mcastagnone" <mcastagnone@departement06.fr>

Cc: "MARECHAL Guy" <gmarechal@departement06.fr>, "mvignolles" <mvignolles@departement06.fr>, "PARODI Gilles" <gparodi@departement06.fr>, "Jean-Pierre JOURTAU" <jp.jourtau@ville-frejus.fr>, "DECULTOT Cédric, DREAL PACA/SBEP/USP" <Cedric.Decultot@developpement-durable.gouv.fr>

Envoyé: Jeudi 8 Avril 2021 13:49:19

Objet: Re: OGS Esterel - Avis technique du Département des Alpes-Maritimes

Monsieur,

Comme convenu, nous vous transmettons ci-dessous un récapitulatif de **l'état d'avancée des discussions entre le SIPME, la DREAL PACA et le CD 06 sur la question de la signalétique dans le Grand Site de l'Estérel, dont nous avons bien pris acte.**

Le 9/9/2020 s'est tenue au SIPME une réunion concernant la conception d'une Charte de Signalétique et de mobilier pour le Grand Site de l'Estérel, en présence de représentants de l'ONF, de la DREAL PACA et du CD 06 (M. Parodi, Chef du service des Parcs naturels départementaux Direction de l'Environnement et de la Gestion des Risques). A cette occasion, une 1^{ère} version de Charte a été présentée, et les signalétiques existantes ont été rappelées. Il avait été rappelé que dans les Grands Sites de France et en projet il existe un enjeu d'avoir une signalétique cohérente à l'échelle du site en accord avec ses spécificités paysagères, pour obtenir la validation du projet de territoire, raison pour laquelle le SIPME, porteur de la Démarche Grand Site de France de l'Estérel, mène une étude de définition d'une Charte de signalétique Grand Site commune.

Le compte-rendu de cette réunion, indique en page 3 : *« Mme Héréte demande si le CD 06 est d'accord pour que les panneaux d'informations de la charte GS puissent être installés dans le Parc départemental de l'Estérel, en cas de nouvel aménagement de site ou en cas de renouvellement du matériel 06 obsolète (le matériel déjà installé reste en place, jusqu'à ce qu'il soit dégradé). M. Parodi répond par l'affirmative, à condition que les panneaux GS prêtent une attention particulière aux facilités d'installation/gestion/démontage et à la durabilité du matériel, comme c'est le cas pour les panneaux du CD 06, et que la présence du CD 06 puisse clairement être identifiée. »*

La position du CD 06 a ensuite évolué lors de la visio conférence du 21/10 /2020 organisée en présence de M. Castagnone (Directeur de la Direction de l'Environnement et de la Gestion des Risques), M. Parodi (précité), Mme Vignolles (Cheffe du service randonnées et activités pleine nature, Direction de l'Environnement et de la Gestion des Risques), M. Jourtau (Directeur du SIPME) et Mme Roux (Chargée de mission Opération Grand Site de l'Estérel, SIPME).

Cette position a été réaffirmée par M. Castagnone (précité) et M. Maréchal (Chef du Service de l'Ingénierie Environnementale Direction de l'Environnement et de la Gestion des Risques) lors d'une réunion organisée par le SIPME à Théoule le 12/02/2021 en présence du Maire de Théoule (tournée SIPME des communes de l'OGS pour faire le point sur les projets prévus, envisageables ou souhaités sur chaque commune).

Le CD 06 a ainsi affirmé la position suivante :

Aucune adaptation du poteau flèche directionnel PDIPR 06 ni des panneaux d'accueil et d'information en entrée de site n'est envisageable sur les terrains gérés par le CD 06 dans l'Estérel (terrains du Conservatoire du Littoral sur les communes de Mandelieu la Napoule et Théoule sur Mer), quelle que soit la charte de signalétique Grand Site proposée.

- Pour les panneaux d'accueil, seule l'apposition du futur logo Grand Site est possible, aux côtés des logos des autres partenaires.
- Pour les poteaux flèche directionnels, l'unique adaptation possible concernerait l'apposition d'un logo d'itinéraire remarquable pour certains itinéraires thématiques emblématiques (il ne s'agirait donc pas du logo du Grand Site).

En revanche, certains des panneaux d'information de la Charte Grand Site pourront être implantés sur certaines entrées gérées par le CD 06 en complément des panneaux du CD 06, comme le CD 06 le fait déjà pour les panneaux de certains sites Natura 2000. Cela concernera les entrées de Maure Vieil, la Rague, Pointe de l'Aiguille. Lors de la réunion du 12/02/2021, le SIPME a indiqué que la DREAL, consultée à ce sujet, était peu favorable à la présence de panneaux de types différents sur une même entrée, mais les représentants du CD 06 ont réaffirmé leur position.

Sur les sites de médiation (nouveaux sites à aménager pour de la médiation thématique), et les portes d'entrées non gérées par le CD 06, c'est bien la charte de signalétique Grand Site qui s'appliquera. Il s'agit des portes suivantes : 3 Termes ou St Jean (localisation à définir), vallon de l'Autel et Port de la Figuerrette (ces deux entrées seront aménagées par la commune de Théoule, dont le maire milite en faveur d'une charte spécifique et commune à l'ensemble du territoire du Grand Site de l'Estérel).

Lors de la réunion du 21/10/2020, le CD 06 a indiqué qu'en matière de signalétique VTT, des panneaux allaient être installés en 2020 sur des demi-poteaux bois avec autorisation de la DREAL. La signalétique ne correspond pas à la charte nationale FFC puisque le réseau d'itinéraire VTT proposé dans le parc départemental de l'Estérel des Alpes Maritimes ne présente pas le kilométrage (100 km minimum) et les caractéristiques techniques permettant de bénéficier de la balise FFC. Le CD 06 s'est donc orienté vers un autre système de balisage des itinéraires.

- Lors de la réunion du 12/02/2021, le SIPME a souhaité savoir si ce balisage pourrait être harmonisé au niveau du Grand Site lors du déploiement du réseau VTT global, qui s'orientera vers une labellisation FFC permettant d'utiliser les balises FFC nationales sur support naturel et demi poteau, comme le prévoit le projet de Charte de Signalétique Grand Site. Les demi poteaux du CD 06 pourraient ainsi être conservés, et seules seraient remplacées les balises imprimées.
- Il a été répondu que cela pouvait être une option envisageable, à rediscuter ultérieurement avec le CD 06 et la DREAL.